

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 82 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 06 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27  
habituel de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu  
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,  
agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-  
Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme  
GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme  
NICODEMO Mélissia -M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO  
Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-  
Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-  
Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent- M. SEIGNOBOS Jean-Luc- Mme  
DUPONT Karine.

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand  
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin CAMARA.  
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme YZQUIERDO Laurence

. Etaient absents excusés- Néant

**Délibération pour le dépôt d'une partie des archives de la commune aux  
Archives Départementales du VAR.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des  
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,  
Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été  
désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1421-1 et L1421-2

Vu le code du Patrimoine, et notamment son article L212-12,

Vu le code des relations entre le public et l'Administration,

CONSIDERANT que la conservation et la communication de ces documents ne sont pas satisfaisantes ;

CONSIDERANT que le compte rendu que le compte rendu de visite de l'inspection des archives de la  
commune par le directeur du service départemental des Archives du VAR en date du 18/11/2020,

*CONSIDERANT que les documents pris en charge par les Archives départementales du VAR restent la propriété de la commune.*

*Il est proposé au Conseil municipal d'accepter :*

*-le dépôt aux archives départementales des archives anciennes (antérieures à 1790), des archives modernes ( 1790-1940 ) et des archives de la période de la Seconde guerre mondiale,*

*-d'autoriser le maire à signer la convention de dépôt de ces archives aux archives départementales du VAR.*

*Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité.*

*-le dépôt aux archives départementales des archives anciennes (antérieures à 1790), des archives modernes ( 1790-1940 ) et des archives de la période de la Seconde guerre mondiale,*

*-d'autoriser le maire à signer la convention de dépôt de ces archives aux archives départementales du VAR.*

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**BRUN Fernand**  
**Maire de PIGNANS**

